



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Convention de servitude de passage GRDF/ Ville Quartier St Cybard

DE20150209_28

Conseil municipal du 9 février 2015

Rapporteuse :
Véronique DE MAILLARD

Télétransmise à la Préfecture le
Affichée le 11 février 2015

11 FEV. 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Etait absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

**Convention de servitude de passage GRDF/ Ville Quartier
St Cybard**

Espaces Publics
id : 827

Conseil municipal
9 février 2015

28

Rapporteure : Véronique DE MAILLARD

Pour distribuer le Gaz, GRDF utilise des canalisations en acier mais celui-ci peut être sujet à corrosion.

Afin d'éviter cette corrosion et pour assurer la protection des personnes et des biens GRDF protège cathodiquement les réseaux acier.

Les services de GRDF ont donc sollicité l'autorisation de la Ville pour :

- l'installation à demeure d'un déversoir de protection cathodique et ses accessoires techniques dont tout élément sera situé au moins à 0,90 mètres de la surface naturelle du sol, sur une longueur totale d'environ 120 mètres et une largeur de 3 mètres sur la parcelle cadastrée AS n° 71 correspondant à l'ancien terrain de camping de Bourgines.
- l'établissement éventuel de un ou plusieurs déversoirs de renforcement dans le périmètre défini ci-dessus (120 m x 3 m).

Il vous est donc proposé :

- d'approuver la passation avec GRDF, de la conventions de servitude de passage à titre gratuit correspondante, conclue pour la durée des ouvrages de ce déversoir de protection cathodique ou de tout autre ouvrage qui pourrait lui être substitué et le plan annexé:
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
9 février 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

